



HAL
open science

Bibliothèque municipale d'Haubourdin

Séverine Loyez

► **To cite this version:**

Séverine Loyez. Bibliothèque municipale d'Haubourdin. Sciences de l'information et de la communication. 1998. dumas-01555360

HAL Id: dumas-01555360

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01555360>

Submitted on 9 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séverine LOYEZ

MAITRISE EN
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

Rapport de stage

stage effectué du 8 janvier au 30 mai 1998
à
la Bibliothèque Municipale d'Haubourdin

sous la direction de :

Monsieur C. Loock, responsable universitaire
Monsieur T. Caillier, responsable professionnel

LILLE III
UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE
UFR IDIST

Octobre 1998



Remerciements

J'aimerais remercier :

Monsieur C. Loock, Directeur de stage qui a su me diriger et me conseiller lors de l'élaboration de ce rapport

Monsieur Thierry Caillier, Directeur de la Bibliothèque Municipale d'Haubourdin et Mademoiselle Pascale Willame, son adjointe, pour leur accueil chaleureux et leur aide précieuse.

SOMMAIRE.

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	2
1. LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES : LE CONSTAT.....	5
1.1. LE DOSSIER DOCUMENTAIRE : DEFINITION, DENOMINATION, TYPOLOGIE.....	5
1.1.1. <i>Définition</i>	5
1.1.2. <i>Dénomination</i>	6
1.1.3. <i>Typologie</i>	6
1.2. LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES.....	7
1.2.1. <i>Les thèmes</i>	7
1.2.2. <i>Structure matérielle des dossiers</i>	9
1.2.3. <i>Nombre de documents par dossier</i>	9
1.2.4. <i>Organisation interne des documents</i>	9
1.2.5. <i>Traitement du document</i>	10
1.2.6. <i>Alimentation des dossiers</i>	10
1.2.7. <i>Contenu des dossiers</i>	12
1.2.8. <i>Constat d'erreurs</i>	12
1.2.9. <i>Période couverte</i>	13
2. LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES : L'ANALYSE.....	15
2.1. L'EXAMEN DES DOSSIERS.....	15
2.1.1. <i>La quantité</i>	15
2.1.2. <i>La qualité</i>	16
2.1.3. <i>Archives ?</i>	18
2.1.4. <i>Le public visé</i>	19
2.1.5. <i>Le but des dossiers documentaires ?</i>	20
2.2. LE DESHERBAGE.....	21
3. EST-IL ENCORE NECESSAIRE DE CONSTITUER DES DOSSIERS DOCUMENTAIRES EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ?	25
3.1. UNE CHARGE DE PERSONNEL, D'ESPACE, DE FOURNITURES ET DE TEMPS.....	25
3.2. DES DOSSIERS AUX FONCTIONS DOCUMENTAIRES NON-REMPLIES.....	26
3.2.1. <i>Les dossiers documentaires remplissaient-ils leur fonction d'information ?</i>	26
3.2.2. <i>Leur fonction de communication était-elle remplie ?</i>	27
3.3. LA CONCURRENCE DES AUTRES SUPPORTS.....	28
3.3.1. <i>Un besoin d'informations</i>	28
3.3.2. <i>Les autres supports</i>	29
3.4. L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE.....	32
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	35
ANNEXES	36

Introduction.

Le stage d'une durée de 300 heures qui est à la base de ce rapport a été effectué à la Bibliothèque Municipale d'Haubourdin du 8 janvier au 30 mai 1998.

Deux raisons principales expliquent le choix de cette bibliothèque : fidèle lectrice depuis l'âge de 15 ans, et connaissant bien la bibliothèque pour y avoir effectué plusieurs stages, j'ai eu envie de m'y investir davantage.

En tant que lectrice, mon étonnement porta sur les très nombreux dossiers documentaires qui bénéficiaient d'une absence totale d'intérêt de la part du public : mon expérience lors des stages effectués me l'avait prouvé. L'objectif ainsi fixé était la mise à jour des dossiers documentaires du secteur "adultes", qui au fil du temps m'amena à m'interroger sur l'utilité des dossiers documentaires à la Bibliothèque Municipale d'Haubourdin.

Celle-ci située 38 rue Pasteur est clairement indiquée au moyen de panneaux de signalisation urbains et d'une enseigne. La bibliothèque, à proximité du centre-ville, s'inscrit dans un contexte géographique calme, qui n'est donc pas considéré comme un quartier difficile.

La ville d'Haubourdin comptant plus de 14 000 habitants, la bibliothèque reflète ainsi tous les types de catégories socioprofessionnelles de la ville, qu'il s'agisse de la mère de famille, du retraité, du cadre, en passant par le collégien, les personnes âgées ou encore lycéens, étudiants...

Il est intéressant de noter que la Bibliothèque se situe au carrefour de multiples équipements urbains. La bibliothèque se trouve en effet au centre d'un axe composé d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et à proximité de deux maisons de retraite, ce qui lui permet de bénéficier d'un public de tous âges.

La Bibliothèque Municipale a été ouverte au public en 1974. Elle se compose de deux secteurs : un secteur "adultes", là où s'est déroulé le stage, et un secteur "enfants" à l'étage. Pour répondre à un problème de manque de place, elle a fait l'objet d'une importante extension en 1994.

Elle comporte un fonds d'environ 50 000 ouvrages. Chaque section partage de manière égale son espace entre romans, périodiques, Bandes-Dessinées, livres documentaires et les dossiers documentaires uniquement présents dans le secteur "adultes".

Les dossiers documentaires, au nombre de 119, se présentaient sous forme de pochettes plastiques, réparties sur cinq étagères. Leur mise à jour s'est révélée nécessaire puisque aucune d'elle n'avait été effectuée depuis leur élaboration.

Ainsi, le nombre important de dossiers, les thèmes les constituant, les classements intérieurs des dossiers, les types de documents, leurs sources, leurs dates, les contenus des informations m'ont amené à réfléchir sur un point essentiel. *Quelle peut encore être l'utilité de constituer des dossiers documentaires en Bibliothèque Municipale ?*

Ce rapport de stage va essayer de répondre à cette question fondamentale étant donné l'inflation de l'information en milieu documentaire et la perte de vitesse de l'information sur support papier face au développement croissant de l'outil informatique.

Jusqu'à présent, la Bibliothèque n'étant pas informatisée, elle utilisait un système de prêt manuel Newark, qui présente beaucoup d'inconvénients, tels le grand nombre d'opérations manuelles et de jeux d'écriture qu'il suppose.

Mais, en 1998, la question de l'informatique ne se pose plus. Les responsables de la bibliothèque ont ainsi établi les démarches nécessaires à l'informatisation de la bibliothèque. Leur choix s'est porté sur le logiciel Biblio-Tech de la société française B.N.T. Technologies. L'informatisation complète, fonctionnelle en 1999, aboutira nécessairement à un meilleur fonctionnement interne de la bibliothèque, à une réorganisation du circuit du document et améliorera incontestablement le service aux utilisateurs, essentiel à une bibliothèque. L'atout majeur de l'informatique résidant dans la dématérialisation du papier, la question de l'utilité des dossiers documentaires composés de "documents-papier" s'avère donc capitale.

Ainsi, une première étude portera sur le constat des dossiers documentaires lors de mon arrivée en stage : constat de leur structure, leur contenu... Ensuite suivra l'analyse de ce constat, en s'interrogeant particulièrement sur l'examen de la qualité, de la quantité ; en étudiant le public qui était visé, quel était le but des dossiers documentaires... Cette analyse m'amena à réagir en pratiquant le désherbage des dossiers. Enfin, nous répondrons à la question suivante : *est-il encore utile de constituer des dossiers documentaires en bibliothèque municipale?*

1. Les dossiers documentaires : le constat.

Dans un premier temps, nous allons définir ce qu'est, en règle générale, un dossier documentaire, ses multiples dénominations, sa typologie et voir si cela correspond aux dossiers documentaires de la bibliothèque municipale d'Haubourdin.

1.1. Le dossier documentaire : définition, dénomination, typologie.

1.1.1. Définition.

Avant de parler de dossier documentaire, il apparaît nécessaire de définir ce qu'est un dossier. Dans le sens qui nous intéresse, le dictionnaire Larousse nous donne deux définitions courantes du mot dossier :

- d'une part, c'est un ensemble de documents se rapportant à un même sujet, à une même affaire ;

- d'autre part, c'est une chemise de carton léger dans laquelle sont groupés des documents se rapportant à un même sujet.

Dans le même sens, l'AFNOR (Association Française de Normalisation) donne deux définitions du mot dossier :

- d'une part, c'est un ensemble de documents obligatoirement réunis pour le traitement d'un sujet

- d'autre part, c'est une chemise ou carton contenant tout ou partie de ces documents.

Cela met donc en avant deux niveaux de définition qui trouvent leur application aux dossiers documentaires de la bibliothèque municipale d'Haubourdin : le dossier est à la fois un contenant et un contenu.

1.1.2. Dénomination.

En milieu documentaire, de multiples dénominations apparaissent. La terminologie utilisée pour les désigner diffère en fonction de nombreux critères :

On peut parler de "dossier de presse" qui évoque le support utilisé pour les constituer : la presse étant, en général, à la base des dossiers documentaires.

On peut aussi parler de "dossier thématique" qui évoque le sujet sur lequel il porte : les sujets peuvent, en effet, porter sur tous les domaines de la connaissance qu'il s'agisse d'un sujet général ou particulier.

On peut enfin parler de "dossier documentaire" qui évoque la fonction du dossier.

En ce qui concerne les dossiers documentaires de la bibliothèque d'Haubourdin, on peut parler à la fois de dossier de presse et de dossier thématique. Dossier de presse car la presse y tient une place primordiale. Dossier thématique car, comme nous le verrons par la suite, les dossiers sont organisés par thèmes, qu'il s'agisse d'un sujet général, comme la littérature, ou d'un sujet plus particulier, comme les fêtes, par exemple. Quant au terme de dossier documentaire, une réflexion plus approfondie nous montrera que la fonction documentaire est loin d'être remplie.

1.1.3. Typologie.

Au-delà de la définition et de la dénomination, il est impératif de préciser quel type de dossier se présente. En effet, dans tout centre documentaire ou bibliothèque, deux types de dossier se présentent : le dossier outil et le dossier produit.

Dans le cas de Bibliothèque Municipale d'Haubourdin, aucun "dossier produit" n'est réalisé : cela signifie donc qu'aucun dossier n'est réalisé à la demande d'un usager et dans des délais fixés à l'avance. Seuls les "dossiers outils" composent cet espace de dossiers documentaires. On parle de "dossiers outils" car ils figurent en permanence au sein de la bibliothèque ; ils appartiennent à un ensemble cohérent mis sur pied à la fin des années 1970.

Cependant, aucun des dossiers ne fait le tour d'une question à un moment donné pour

répondre à une préoccupation précise ou ponctuelle.

Comme exemple, on peut citer l'absence de documents sur le Prix Nobel de Littérature dans le dossier "Littérature", ou encore aucun document traitant des 35 heures dans le dossier "Economie".

Faisons maintenant l'étude des dossiers documentaires de la bibliothèque municipale d'Haubourdin.

1.2. Les dossiers documentaires.

La Bibliothèque d'Haubourdin comportait un fonds rassemblant 119 dossiers documentaires : il s'agissait de dossiers thématiques consultables sur place.

1.2.1. Les thèmes.

Les thèmes constituant les dossiers documentaires regroupaient l'ensemble du savoir humain.

D'une part, on trouvait des thèmes constitutifs du savoir encyclopédique : les Lettres, les Sciences-Humaines, les Arts, les Sciences pures et appliquées. Chacun de ces domaines connaissait une division :

Dans le domaine de la Littérature, la bibliothèque disposait de 10 dossiers : un dossier de littérature ancienne, un autre portant sur la littérature générale, quatre dossiers sur la littérature française, trois dossiers sur la littérature étrangère et un dernier sur le théâtre

Dans le domaine des Sciences Humaines, il y avait quatre dossiers en histoire : un dossier sur l'histoire en général, sur les guerres, sur l'archéologie et un dossier sur les biographies. Pour la géographie, par exemple, 35 dossiers ont été comptabilisés.

Plusieurs cas de figure se sont présentés :

- tout d'abord un dossier pouvait correspondre à un pays comme c'était

le cas pour la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'Italie, l'URSS, la Scandinavie, la Suisse, la Roumanie, l'Iran.

- ou encore un dossier rassemblait des documents sur deux à trois pays à la fois : c'est le cas pour l'Allemagne-l'Autriche-Hongrie, l'Espagne-Portugal, les Pays-Bas-Hollande, la Belgique-Luxembourg, la Yougoslavie-Bulgarie, le Moyen-Proche Orient.

- enfin un dossier englobait un regroupement de plusieurs états : c'était le cas pour l'Asie, l'Afrique du Nord...

Dans le domaine des Beaux Arts, la bibliothèque disposait de 11 dossiers portant sur la peinture(celle-ci se décomposait en deux dossiers : "peintres français impressionnisme" et "peintres peintures art étranger"), l'architecture, la sculpture, les musées-expositions-collections, la musique et la danse, les chanteurs, les sports, les fêtes, l'urbanisme, les parcs naturels.

Dans le domaine des Sciences, le fonds rassemblait 25 dossiers Concernant les sciences pures, la bibliothèque avait des dossiers sur l'astronomie, la physique, la biologie, la botanique, la zoologie, la géologie et la météorologie.

En ce qui concerne les Sciences appliquées, les dossiers portaient sur l'industrie, l'anatomie, la santé, l'énergie, l'agriculture, l'électronique, la mine, l'aéronautique, la pêche, l'alimentation, les transports, les instruments de précision, la mode, le bricolage.

A propos des Sciences sociales, le fonds réunissait des dossiers sur l'économie, le travail, les droits de l'homme, les métiers (orientation professionnelle).

D'autre part, on trouvait aussi 12 dossiers ayant trait à l'actualité ; ainsi des dossiers sur la religion et les sectes, le social, l'écologie, le racisme, la violence, la criminalité, le Tiers-Monde, l'Europe, l'ONU, l'informatique, les droits de l'homme. Il s'agissait de dossiers relatifs aux grandes questions qui agitent le monde et la vie quotidienne.

Enfin, quant au reste des dossiers, il s'agissait de dossiers spécialisés se référant le plus souvent à un organisme, tel un dossier sur la préfecture du Nord, sur l'Armée Défense

Nationale, l'Administration...

On peut aussi noter deux dossiers relatifs à la lecture de loisirs : un dossier Bandes Dessinées et un autre Policier.

1.2.2. Structure matérielle des dossiers

Le dossier documentaire est une pochette plastique plus ou moins épaisse en fonction du contenu des documents, structurée avec des chemises cartonnées de différentes couleurs, ce qui permettait un classement de documents en sous-thèmes.

1.2.3. Nombre de documents par dossier

Un dossier documentaire comprenait de un à cent documents au maximum et pouvait être réparti en plusieurs niveaux hiérarchiques. Ainsi, on pouvait noter que dans le dossier zoologie, le sous-thème invertébré contenait un document : "le ver à soie". De même, dans le domaine textile, le sous-thème tricot comportait un document "le fil à tricoter".

Un dossier documentaire à la bibliothèque d'Haubourdin avait donc une structure variable qui contenait de un document (tels les exemples ci-dessus) à près de cent documents (comme c'est le cas pour chaque dossier de littérature).

1.2.4. Organisation interne des documents.

En ce qui concerne la structuration physique des dossiers, certains thèmes étaient divisés en sous-thèmes.

Ex. Le dossier santé a comme sous-thèmes : drogue, cancer, sida, généralités, allergies.

Ex. Le dossier écologie a comme sous-thèmes : air, eau, bruit, déchets, faune, flore, marais, montagne.

Tous les dossiers n'étaient pas divisés en sous-thèmes, comme les dossiers de littérature

où les auteurs sont classés par ordre alphabétique.

Normalement, l'utilisateur s'attendrait à trouver les éléments devant figurer dans tout dossier documentaire, c'est-à-dire une note de synthèse, un résumé, un plan de classement, une bibliographie. Mais ce n'était pas le cas pour les dossiers documentaires de la bibliothèque. Il n'y avait ni note de synthèse, ni résumé. Seul y figurait un plan de classement. Quant à la bibliographie, elle était très peu présente, sauf dans le dossier Bandes Dessinées.

Pour chaque sous-thème, l'utilisateur pouvait s'attendre à un classement, ce qui n'était pas le cas. Les documents étaient insérés les uns à la suite des autres, au fil des lectures ; ce qui rendait difficile la recherche d'un document.

Ex. Dans le dossier astronomie, 53 documents étaient recensés : il n'y avait aucun classement, ainsi les documents sur le soleil portaient les numéros 40, 41, 46, 50, 51. Il fallait donc passer tous les documents en revue pour aboutir au sujet recherché.

1.2.5. Traitement du document.

Une fois en possession du document, le traitement était le suivant : le responsable attribuait un numéro à chaque document au moyen d'une étiquette (à chaque sous-thème, la numérotation commence par 1).

Le document était alors mis dans une feuille de format A4, pliée en deux où apparaissait le thème principal du document avec le numéro lui correspondant. Les documents étaient ensuite indexés dans le fichier "matières" et, étaient rangés dans des pochettes cartonnées dans lequel était indiqué le sous-thème.

A l'intérieur de chaque pochette , une fiche cartonnée récapitulait sous le titre les différents numéros suivis des titres des documents. L'ensemble de ces pochettes était placé dans la pochette plastique du thème général.

1.2.6. Alimentation des dossiers

Il serait intéressant d'étudier l'alimentation des dossiers documentaires. En général, les documents varient : il peut s'agir d'articles de presse (que ce soit des originaux ou des copies), des articles de revue, des brochures, des cartes, plans, extraits d'ouvrages ou encore de rapports, bibliographies, listes d'adresses...

Est-ce le cas pour la bibliothèque d'Haubourdin ?

Le contenu des 119 dossiers a été long à effectuer, mais riche, quant aux résultats du contenu global. En règle générale, chaque dossier comportait une variété de documents. Pour alimenter les dossiers documentaires, le responsable avait souvent recours aux mêmes types de sources.

◆ **La presse locale** : deux journaux étaient dépouillés - *La Voix du Nord* et *Nord-Eclair*. Ces articles alimentaient les dossiers concernant l'actualité locale comme le métro de Lille dans le dossier transports. Mais ils concernaient aussi les thèmes d'actualité comme les sectes, l'adolescence, le racisme, la santé. Ces dossiers se composaient d'articles et de dossiers de synthèse tirés aussi du journal *La Croix* (abonnement temporaire).

◆ **Les périodiques** : la bibliothèque est abonnée à plus de 60 périodiques, mais ils n'ont pas tous servi à l'alimentation des dossiers. Pour les alimenter, les articles de la presse nationale sont nombreux : *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*... Ces magazines alimentent les dossiers d'actualité. Mais on trouve aussi des documents issus d'une presse spécialisée comme *L'Histoire*, *Géo*, *Sciences et Vie*, *Ça m'intéresse*, *Phosphore*. Il faut noter l'importance des documents tirés du magazine *Paris-Match* dont sont avides les usagers étant donné la priorité donnée à l'image.

◆ **Les brochures d'organismes** : elles concernaient les dossiers comme la Préfecture du Nord, l'Administration, les Télécommunications, l'Armée Défense Nationale. Aussi, les grands secteurs économiques étaient presque entièrement "expliqués" par des plaquettes publicitaires des organismes tels EDF, Nucléaire, Transports, Pétrole;

On peut donc dire que les dossiers documentaires comportaient à la fois des articles d'autorité issus d'une presse sérieuse (*L'Express*), des articles de revues de vulgarisation (*Sciences et vie*), des articles de brochures publicitaires et des articles parfois extraits d'une presse à scandale (*Paris Match*).

1.2.7. Contenu des dossiers.

Il se composait à la fois du texte et de l'image.

Le texte occupe sa fonction traditionnelle, il est porteur d'informations qu'il s'agisse de l'apprentissage ou de l'approfondissement du sujet.

L'acquisition d'une connaissance ne passe pas obligatoirement par l'écrit. L'image joue un rôle primordial, elle était présente dans la plus grande partie des documents. Dans chaque dossier, sa fonction était toujours la même, elle avait une fonction éclairante. Elle portait des indicateurs qui ajoutaient à la connaissance du texte. Elle fixait ainsi dans la mémoire de l'utilisateur un certain nombre de scènes parlantes qui étaient des points de repères d'un événement (cet aspect est primordial dans les documents tirés du magazine *Paris-Match* où la priorité va à l'image), mais aussi d'un site ou d'un personnage.

L'image occupait une place centrale dans les dossiers de géographie ; dans ce cas ne pouvait-on y voir une tentative pour séduire l'utilisateur, constituant ainsi une invitation au voyage ? Cette réflexion n'est pas inutile étant donné le contenu du dossier de l'Afrique : le sous-thème Djibouti était composé de cartes postales ramenées d'un voyage effectué par un membre du personnel.

L'image était aussi importante dans les dossiers portant sur la peinture : les documents ne comportaient que des illustrations tirées du magazine *Paris Match*.

1.2.8. Constat d'erreurs.

Au sein de cette masse impressionnante de documents dans les dossiers, il est apparu de nombreuses erreurs. Celles-ci étaient de plusieurs ordres.

Tout d'abord, certains documents n'étaient pas localisés dans le bon dossier.

Ex. Un document traitant de la météo se trouvait dans le dossier géologie, alors qu'il existait un dossier météorologie.

Ensuite, il était fréquemment apparu que des coupures de journaux n'étaient pas datées. De nombreux articles de *La Voix du Nord* ou de *Nord Eclair* ne comportaient aucune date. Si le document se trouvait en haut de la page, il y avait de grandes chances que la date y figure. Par contre, si le document se trouvait au milieu ou en bas de page, après avoir découpé l'article, aucune date n'y figurait.

Ce constat était aussi valable pour les articles de certains magazines où la date n'apparaissait pas toujours en bas de page ; ce fut le cas du *Magazine Littéraire*. Aussi l'origine du document n'était pas mentionnée. Le nom du magazine n'était pas toujours répertorié en bas de page, comme c'était le cas pour le *Magazine Littéraire*.

L'utilisateur ne savait donc pas d'où avait été tiré le document. Seuls la typographie, les caractères ou la mise en page pouvaient être d'une aide précieuse pour reconnaître le support du document, encore fallait-il que l'utilisateur ait des connaissances dans ce domaine.

1.2.9. Période couverte.

Dans les dossiers, la période couverte n'était pas toujours la même. Certains dossiers étaient alimentés régulièrement, et cela en fonction de l'actualité.

Ex. Le dossier terrorisme comportait des articles sur l'attentat d'Oklahoma City et sur les attentats de Paris survenus en 1995.

Par contre, certains dossiers n'étaient pas alimentés régulièrement, ne présentant pas de caractère d'évolution, comme c'était le cas des dossiers sur le bricolage, l'art textile...

Il faut noter que la dernière alimentation des dossiers remontait à 1994-95 : les derniers documents intégrés l'avaient été par une personne travaillant dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité. Même s'il y avait de la bonne volonté de sa part, elle a poursuivi ce travail dans le même sens, à savoir : insérer les documents les uns à la suite des autres, sans classement à l'intérieur des sous-thèmes. La cible n'ayant pas été clairement définie, cela a malheureusement induit une perte de temps.

Depuis, aucun document postérieur à 1994-95 n'y avait été inséré. Pourquoi? L'absence de tout document postérieur à cette date s'explique pour plusieurs raisons :

- d'une part, par un manque de temps sur lequel nous reviendrons par la suite

- d'autre part, par des changements de direction au sein de la bibliothèque, en 1993 tout d'abord.

Ce changement de direction ne s'est pas accompagné d'un abandon dans la poursuite de l'alimentation des dossiers documentaires. Car, au cours du stage, une accumulation de documents datant de 1995-96 a été trouvée, reléguée dans une armoire du bureau. La politique même d'alimentation des dossiers n'avait subi aucun changement : les documents provenaient toujours de magazines et de revues, à l'exception de l'absence de documents issus de journaux. Celle-ci est peut-être due à une prise de conscience du caractère éphémère et encombrant des coupures de journaux.

Les documents étaient regroupés par thème. En géographie, par exemple, il y avait des documents sur l'Amérique Centrale, l'Afrique... Pour chacun de ces continents, les documents étaient regroupés par sous thèmes; localisation géographique (Ethiopie) les peuples ("Massais") ou la société (" l'Apartheid "), et cela en fonction des documents trouvés.

Quant au reste des documents, ils portaient sur tous les sujets possibles trouvés au fil des lectures. Ainsi, se succédaient des documents sur les fouilles en Syrie, la civilisation irlandaise, l'aménagement de territoire, Euralille, la peinture italienne...

Les documents étaient agrafés, indexés et comportés le plus souvent une cote : ils étaient donc prêts à être insérés dans les dossiers documentaires. Leur absence dans les dossiers témoignerait donc d'un manque de temps.

En 1997, un nouveau changement dans la direction de la bibliothèque se traduit par un abandon des dossiers documentaires : une observation des dossiers et de leur contenu aboutissait à la décision de ne plus poursuivre l'alimentation des dossiers.

Ayant fait le constat des dossiers documentaires à mon arrivée en stage, faisons maintenant l'analyse des dossiers documentaires.

2. Les dossiers documentaires : l'analyse.

L'analyse portera sur de nombreux points. Voyons d'abord ce qu'il en est de la quantité des dossiers.

2.1. L'examen des dossiers

2.1.1 La quantité

"Il y a des cimetières où les livres dorment bien. En des rues mal pavées, au fond de cours seigneuriales, en province, ils trouvent la paix et l'ombre, le silence et l'oubli. Les livres dorment, on ne les dérange pas."

Cette réflexion ironique d'Eugène Morel (XX^e siècle) s'apparente ici aux dossiers documentaires. En effet, une succession de 119 dossiers répartis sur un rayon de cinq étagères, constituant une masse volumineuse de dossiers, peut paraître rebutante à n'importe quel lecteur. Celui-ci ne s'y trompe d'ailleurs pas, car les dossiers ne sont pas consultés par les lecteurs. Ils vivent donc bien dans le silence et l'oubli.

Comment un lecteur pourrait-il être attiré par une succession interminable de pochettes plastiques alors que sur les présentoirs et le bureau de prêt sont mis en valeur des documentaires neufs traitant souvent de sujets d'actualité ?

Ainsi, une telle masse volumineuse de dossiers induit pour le lecteur une perte de temps. Si le lecteur est à la recherche d'informations sur un domaine quel qu'il soit, il lui sera difficile de trouver le dossier en question : rangé par ordre croissant selon la classification Dewey, le lecteur devra regarder un à un tous les dossiers documentaires jusqu'à ce qu'il tombe visuellement sur le bon dossier.

Ainsi, si la quantité est une des caractéristiques des dossiers documentaires, que dire de la qualité de ces derniers.

2.1.2. La qualité.

La qualité des dossiers doit répondre à plusieurs critères : la fraîcheur des informations, la facilité d'accès, l'indication des sources, la clarté, la qualité du résumé et l'indexation.

Mais est-ce le cas pour les dossiers documentaires de la bibliothèque d'Haubourdin ? Il est regrettable de constater que tous ces critères sont absents des dossiers.

Ainsi, la fraîcheur des informations n'est pas garantie : les dossiers de géographie comportaient, pour la plupart, des brochures ou documents datant de 1980. De plus, comme les dossiers n'étaient plus alimentés depuis 1995, le critère de fraîcheur des informations était loin d'être rempli.

Quant à l'indication des sources, comme nous l'avons vu, celle-ci était parfois absente.

La clarté n'était pas non plus un critère très présent dans les dossiers. Dans chaque sous-thème, comme les documents étaient insérés les uns à la suite des autres, certains se regroupaient mais n'étaient pas classés, d'où un grand manque de clarté.

Aussi, aucun résumé n'était inclus dans les dossiers documentaires, ce qui implique que le lecteur devait lire entièrement les documents pour satisfaire sa recherche d'information.

La plupart de ces critères n'étant pas remplie, le contenu des dossiers posait donc problème. Le contenu était très pauvre, voire même inexistant en informations. C'était le cas des dossiers de géographie où le pittoresque primait l'information (ex : les bateaux à aube sur le Mississippi). La pauvreté des informations concernait aussi les dossiers comportant essentiellement des articles de *Paris Match*. Il s'agissait d'images ou scandales et sang font recette. Ex : les articles sur les guerres au Rwanda ou en Yougoslavie ou encore les articles sur les attentats de 1995. Cela rejoint leur mot d'ordre : "*le poids des mots, le choc des photos*".

En règle générale, les documents de *Paris Match* sont avant tout recherchés pour l'évasion qu'il procure, pour la distraction qu'ils apportent ; ce qui veut dire que ce magazine n'est pas d'un intérêt informationnel très grand.

Aussi, le contenu n'était pas complet. Il y avait des manques. Ex : le dossier "Parcs Naturels" comportait deux documents : un document sur l'espace naturel dans le Nord-Pas-de-Calais et un autre document sur la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche. Seraient-ils les deux seuls parcs naturels existants ? Et si le lecteur était à la recherche d'information pour une étude des Parcs Naturels de France, pourrait-il se contenter de ces deux documents qui ne sont pas représentatifs de la recherche concernée ?

De même, le sous-thème "invertébré" du dossier zoologie comportait un document "Le ver à soie". Le ver à soie serait-il le seul invertébré ?

Ainsi, comme la politique d'alimentation des dossiers consistait à intégrer tout ce que l'on pouvait trouver sur un sujet en fonction des lectures, il n'est donc pas étonnant qu'aucun dossier documentaire ne soit complet et n'abordant donc pas la totalité du thème.

L'analyse du contenu des dossiers révèle que l'information, issue de la presse, tient une place primordiale dans le monde documentaire quel que soit le domaine étudié.

Toutefois, si l'information de presse est toujours recherchée et considérée comme utile, voire indispensable, dans le cas des dossiers documentaires, elle ne remplit pas son rôle d'information. En effet, elle y est surabondante, souvent redondante et répétitive : elle submerge les dossiers.

Les articles de presse, issus de journaux différents et agrafés les uns à la suite des autres et sans classement, font qu'ils sont très difficiles de s'y repérer. Cela aboutit à une accumulation de faits, de données, d'opinions qui sont mêlés et dont l'utilisateur doit trouver le sens.

Ainsi, comment obtenir une synthèse globale d'un sujet quel qu'il soit, quand l'utilisateur se trouve face à un ensemble de documents agrafés contenant à la fois des articles du *Journal des enfants* (journal dont le niveau d'âge est de 11 ans !) et des articles de *La Voix du Nord* ou de *Nord Eclair* non classé et parfois non datés, en plus de documents issus de *Paris Match*, avec aussi des bulletins d'information de sources officielles comme le ministère de la Culture ?

Peut-on assimiler ces dossiers à des archives ?

2.1.3. Archives ?

Tous ces dossiers documentaires étant rangés dans le rayon situé au dos des archives des périodiques, faut-il y voir de la part des responsables des dossiers la volonté de considérer ces derniers comme des archives, ce qui impliquerait une contradiction dans le but assigné aux dossiers ?

Cette réflexion mérite d'être traitée car un fascicule récapitulant les dossiers documentaires comportait comme titre : "Dossiers Archives". Ainsi, pour le responsable, les dossiers documentaires étaient considérés comme des archives. Ils présentent tous deux des points communs : ils sont un ensemble de documents reçus ou constitués par une personne et conservés en vue d'une utilisation éventuelle. Pour cela, il est nécessaire de conserver physiquement ces documents, de les intégrer dans un patrimoine documentaire. Dans les deux cas, leur nature et leur origine les ont placés dans tel dossier.

Aussi, bibliothécaire ou archiviste, il faut procéder aux tâches matérielles de classement, de tri : dans les deux cas, il s'agit d'outils intellectuels destinés à être diffusés vers un public.

Dossier documentaire ou archive, tous deux ont un point commun essentiel : l'écrit sur le support papier. Le papier reste, en effet, le support d'informations car il est directement lisible et utilisable ; il continue à conserver la plus grande partie de la mémoire du monde. Malheureusement, il est encombrant et reste fragile, surtout le papier journal.

De prime à bord, on pouvait effectivement parler d'archives car les dossiers étaient classés par thèmes et étaient conservés puis destinés à être diffusés vers un public. De plus, un dossier documentaire intitulé "Lille ancien" comportait plusieurs numéros de cette revue datant de 1985 ; en cela, ce dossier est bien considéré comme une archive.

Cependant, ils ne peuvent plus être admis comme des archives, car la nouvelle politique de la bibliothèque n'est pas la conservation des documents mais bel et bien la circulation des documents, afin de satisfaire un public de plus en plus nombreux. La primauté de la bibliothèque étant la mise en circulation des documents, il n'apparaît donc plus utile de conserver des dossiers, dont le contenu était souvent incomplet, et d'en poursuivre l'alimentation.

Toutefois, on peut s'interroger sur le type de public auquel ils étaient destinés.

2.1.4. Le public visé.

Ayant analysé le contenu des dossiers documentaires, la question est maintenant de savoir à quel type de public ils étaient destinés. La bibliothèque a fait l'objet d'une importante extension en 1994 : l'espace y est désormais plus clair, plus accueillant.

Concernant les livres documentaires, les acquisitions sont nombreuses et présentent un caractère diversifié que l'on ne peut séparer du critère de l'actualité. Les dossiers documentaires ayant été réalisés pour documenter un public, quel public serait intéressé par cette accumulation de dossiers ? Suite à l'étude du contenu des dossiers, on peut dresser une typologie du public concerné.

D'une part, les dossiers pouvaient intéresser un public scolaire. Celui-ci pouvait être de plusieurs types.

Des coupures du *"Journal des Enfants"*, dans de multiples dossiers, comme la géographie, ciblaient des scolaires âgés de 11 à 15 ans, donc un public collégien. Ils pouvaient y trouver, quand cela était indiqué, des renseignements sur la superficie d'un pays. Mais étant donné les dates relatives aux informations, la recherche d'informations serait beaucoup plus appropriée par la consultation d'une encyclopédie récente.

On trouvait aussi des fiches de synthèse issues du magazine *Phosphore* portant sur l'art, la musique, ciblant un lectorat collégien voire lycéen. Le public lycéen était clairement ciblé avec, d'une part les dossiers de littérature comportant des fiches de synthèse d'auteurs ; d'autre part, avec le dossier de philosophie comportant des synthèses de philosophie.

Le public scolaire ne se limitant pas aux collégiens et lycéens, il concerne aussi les étudiants. Ceux-ci pouvaient trouver leur bonheur dans les dossiers d'histoire, dont les documents étaient issus du magazine *L'Histoire*, pour des thèmes comme Auschwitz, la mort de F. Mitterrand...

D'autre part, mis à part le public scolaire, les dossiers pouvaient intéresser n'importe quel type de lecteur.

Etant donné l'étendue des thèmes des dossiers, ils pouvaient intéresser aussi bien un amateur d'art plastique, qu'un lecteur passionné de sports ou un retraité voulant des renseignements sur des événements historiques ou sur les guerres. Mais, comme l'ensemble des dossiers n'était plus alimenté, ni complet, ne pouvant ainsi fournir une vision d'ensemble du thème, les dossiers n'avaient malheureusement plus d'utilité. Mais quel en était leur but ?

2.1.5. Le but des dossiers documentaires ?

Les dossiers documentaires ont été établis pour fournir des informations portant sur tous les domaines de la connaissance : ils n'ont donc pas été constitués à partir d'un dialogue avec l'utilisateur, ce qui aurait permis de cerner les besoins en dossiers documentaires.

Ainsi, l'étude de la composition des dossiers peut nous donner à penser qu'une des missions de la bibliothèque d'Haubourdin était de rassembler un maximum de savoirs. En cela, elle présente des similitudes avec la bibliothèque d'Alexandrie.

Qu'il s'agisse de la bibliothèque d'Haubourdin ou de celle d'Alexandrie, toutes deux ont le point commun, à plusieurs siècles d'intervalles, de mener une politique d'acquisition et de conservation systématique. La bibliothèque d'Alexandrie est un modèle de dépôt, une collection cumulative de "volumina" classés et conservés, tout comme la bibliothèque d'Haubourdin l'est en ce qui concerne les dossiers documentaires.

De plus, l'une comme l'autre ont connu en quelque sorte le même sort au niveau des ouvrages. La bibliothèque d'Alexandrie a perdu la totalité de son fonds puisqu'elle a brûlé en 48 après J.C. Parallèlement, la bibliothèque d'Haubourdin a perdu quasiment la totalité des dossiers documentaires puisqu'une opération de désherbage a été effectuée.

Depuis, toutes deux ont réagi. La nouvelle bibliothèque d'Alexandrie a connu une organisation récente, tout comme les dossiers documentaires bénéficient d'un renouveau en étant intégré dans le logiciel.

Ainsi, une bibliothèque contenant la totalité du savoir suffirait à nous faire rêver. Mais il faut bien avouer que cela n'est pas suffisant pour caractériser la bibliothèque d'Haubourdin qui n'est pas un simple fonds d'archives : elle se préoccupe avant tout de ses lecteurs, de les satisfaire dans leur lecture et elle met l'accent sur les réparations des livres, leur circulation

voire leur renouvellement.

En tout cas, la vivacité du mythe d'Alexandrie nous montre que le zèle d'une conservation absolue et une accumulation exhaustive ne nous ont pas quittés. Mais aujourd'hui les bibliothécaires ont compris l'inanité de vouloir posséder tous les livres. La bibliothèque d'Haubourdin, si riche soit-elle de ses dossiers documentaires, ne pouvait prétendre à l'exhaustivité ni à la totalité du savoir.

Par ailleurs, l'importance accordée aux documents sur les guerres et les massacres révélerait-elle une volonté de la bibliothèque d'un devoir de mémoire ? Est-ce un rôle que l'on peut attribuer à la bibliothèque ? La question mérite d'être posée car il y a un nombre important de documents relatifs aux guerres dans le monde actuel : des documents sur les camps de concentration pendant la seconde guerre mondiale, sur les génocides en Afrique, sur les guerres en Yougoslavie... En ce sens, la bibliothèque peut être un relais de l'information. Mais il est regrettable que les dossiers ne soient quasiment jamais consultés.

Voyons ainsi ce qu'il en a été du désherbage.

2.2. Le désherbage.

La présence de 119 dossiers documentaires ne peut qu'aboutir à une inflation de papiers. On se trouve ainsi devant un dilemme : faut-il conserver ou jeter, éliminer ? Dans un cas de figure comme dans l'autre, la décision n'est jamais simple à prendre : que faut-il garder ? Que faut-il jeter ? Si l'on adopte la première solution, qui serait de garder, très vite se pose la question suivante : à quoi sert-il d'établir des dossiers documentaires ? Et pourquoi faire ? Toutes ces questions interpellent. Chaque dossier documentaire a accumulé à des échelles différentes un nombre considérable de papiers : l'engorgement consécutif était d'autant plus problématique qu'il était devenu pratiquement impossible de maîtriser une telle masse de dossiers, et surtout difficile d'y effectuer des recherches efficaces. Il arrive un moment où il faut penser faire un tri.

Face à cette situation, la solution mise en œuvre, énergique et massive consista en une opération de désherbage. Cette opération se révéla d'autant plus nécessaire que les dossiers documentaires n'avaient connu aucune modification de ce genre depuis leur élaboration.

Dans un premier temps, une première sélection visuelle permit d'éliminer automatiquement une dizaine de dossiers telle que la mode, "photographes - cinéma", "musique - danse", "chanteurs", "fêtes", "théâtres", "art décoratif", "art textile", "bricolage", "zoologie", "pêche"...

Pourquoi avoir éliminé ces dossiers-là précisément ? Cette décision fait suite à l'étude du contenu de ces dossiers. Dans la plus grande partie des dossiers cité plus haut (mode, chanteurs, photographes-cinéma), l'essentiel des documents était tiré du magazine *Paris Match*. On trouvait ainsi une accumulation de photographies composées essentiellement de plans pris dans le cadre de la vie privée des acteurs, chanteurs... Ne comportant aucune valeur documentaire, ils ont donc été jetés.

En ce qui concerne les autres dossiers sur le bricolage, la pêche, la zoologie, l'art textile, l'art décoratif... leur sort a été identique et cela pour plusieurs raisons. D'une part, les documents sont des extraits de revues datant du début des années 1980. D'autre part, les documents présents dans les dossiers documentaires n'étaient en aucun cas complets :

ex : dans le dossier "art textile", le sous-thème "tricot" comportait un document "le fil à tricoter" : cet unique document est-il suffisant pour un lecteur débutant voulant s'adonner au plaisir du tricot ?

autre exemple : le dossier "pêche" comportait deux documents : un sur les huîtres perlières et un autre sur la l'aquaculture. Dans le domaine de la pêche, ne pêche-t-on que les huîtres perlières ? Quels peuvent être les différents types de pêche, les techniques de la pêche, les prises ? Aucune information de ce genre n'apparaissait.

dernier exemple : dans le dossier écologie, le sous-thème "montagne" contenait trois documents : un document intitulé "Sauver la montagne", un autre "Pollution Everest", le dernier "les Alpes en noir et blanc". L'Everest et les Alpes seraient-elles les seules montagnes ? Un lecteur recherchant des informations sur les Pyrénées se trouvera vite déçu.

Une fois cette première sélection faite, l'étude du contenu de tous les dossiers de géographie a été entreprise. L'analyse de leur contenu long et fastidieux a abouti à la décision de les éliminer. Les dossiers, quel que soit le pays concerné, comprenaient d'une part des brochures de l'office national de tourisme, faisant la publicité des pays concernés. Même si certaines informations pouvaient intéresser l'utilisateur comme la monnaie, le climat la présentation des grandes villes... la fraîcheur des informations n'était pas assurée, les documents datant souvent de la fin des années 70 ou du début des années 80. D'autre part, quand il ne s'agissait pas de brochures publicitaires, les dossiers de géographie comprenaient des documents issus de *Figaro Magazine* et parfois du magazine *Géo*. Les dossiers ainsi consacrés à une ville étaient arrachés des magazines et insérés dans les dossiers¹. Tout comme *Paris Match*, *Figaro Magazine* met l'accent sur l'image. Ici les photos de paysages réservent peu de place aux textes. Et même si une synthèse est consacrée aux conseils pour réussir son séjour dans le pays concerné, cela n'est pas suffisant pour l'utilisateur voulant se rendre dans le pays.

Pour le reste des dossiers, la procédure a été identique : ainsi les opérations de désherbage des derniers dossiers documentaires aboutirent à l'élimination d'environ 30 dossiers jugés inutiles.

Pour éviter le renouvellement d'un encombrement, il y a en effet été décidé de ne plus réaliser de dossiers documentaires. Toutefois, la décision a été prise de ne garder que 8 dossiers sur les 119 du départ. Ils concernent :

- La Littérature
- La Philosophie
- L'Histoire
- L'Europe
- Les religions et les sectes
- L'adolescence
- Les Bandes-Dessinées

¹ voir annexe 8.

- Le Policier

Sur le total des 119 dossiers, pourquoi n'avoir gardé que ceux-là précisément? Après avoir effectué le désherbage, il restait 3 types de dossiers : des dossiers concernant des thèmes scolaires (littérature, philosophie, histoire), des dossiers portant sur certains aspects de la société actuelle(comme les religions et les sectes, ou l'Europe), et deux dossiers relatifs à une lecture de loisirs : bandes dessinées et Policiers. Chacun de ces dossiers a été gardé puisque, après avoir éliminé la totalité des documents jugés inutiles, il ne restait plus que des fiches de synthèse pouvant intéresser principalement les collégiens et les lycéens.

En littérature, des fiches de synthèse d'auteurs et de genres littéraires permettent de trouver l'essentiel sur la vie et l'œuvre d'un auteur. En philosophie, le lecteur peut y trouver des synthèses de philosophes tels Kant.

En histoire, des articles sur les deux guerres mondiales avec une domination des documents sur le débarquement, la déportation... Ils permettent ainsi aux lecteurs d'avoir une vue d'ensemble dans ce domaine. Le dossier sur l'Europe comporte un récapitulatif historique de la construction européenne et une étude descriptive de chaque pays la constituant.

Concernant les religions et les sectes, le dossier a été conservé car il est aujourd'hui un sujet d'actualité et fait souvent l'objet de demandes de renseignements. Aussi comme les dossiers documentaires restants ont pour vocation d'intéresser principalement les collégiens et les lycéens, le dossier "Adolescent" a donc été gardé. Il est composé d'articles de synthèses issus du journal *La Croix*.

Enfin, les deux dossiers relatifs à la lecture de loisirs ont été conservés. Si le dossier "Bandes Dessinées" a été gardé avec plus de réserves, il était nécessaire de conserver le dossier "Policier" : celui-ci comprenait des synthèses et de biographies d'auteurs de romans policiers complets; il a d'ailleurs fait l'objet d'un intérêt de la part d'un lecteur pour une recherche.

Ainsi, même s'il reste un nombre restreint de dossiers composés de synthèses et destinés essentiellement à un public scolaire, on peut se demander s'il est encore nécessaire de constituer des dossiers documentaires afin de satisfaire une recherche d'information?

3. Est-il encore nécessaire de constituer des dossiers documentaires en bibliothèque municipale ?

La bibliothèque ne peut plus se contenter d'établir des dossiers documentaires, ni continuer à les alimenter et cela pour plusieurs raisons.

3.1. Une charge de personnel, d'espace, de fournitures et de temps.

3.1.1. La constitution ou la poursuite de l'alimentation des dossiers demande un temps considérable de travail de la part du personnel. Lors des lectures des revues et des journaux, le personnel sélectionnait les documents désirés, les découpait et les indexait. Puis s'opérait le classement physique des documents dans les dossiers : étant donné le nombre important de revues et la présence des 119 dossiers, on peut imaginer la quantité de travail nécessaire impliquant un temps considérable.

Pour mener à bien ce travail, qualification et responsabilité sont décisifs. Il faut allier connaissances techniques, culture, pragmatisme et esprit d'initiative. Il fallait donc un personnel compétent dans le travail bibliothéconomique, ce qui ne fut pas toujours le cas quand le travail avait été confié pendant une période à un personnel n'ayant pas ces compétences en travail documentaire.

Autre charge importante : l'espace.

3.1.2. Une accumulation de 119 dossiers implique la notion de l'espace. L'espace réservé pour le stockage physique des dossiers comprenait quasiment l'intégralité d'un rayon situé entre les archives des périodiques et l'espace des romans.

Mais dans un cas comme dans l'autre, se posait le problème du manque de place, étant donné l'approvisionnement successif en archives périodiques et en romans. L'opération de désherbage était donc nécessaire et a permis de résoudre ce problème en laissant libre la quasi-totalité du rayon.

3.1.3. Aussi, la constitution des dossiers implique un coût en fournitures, surtout en fournitures non documentaires comprenant : les pochettes plastiques, les pochettes cartonnées, les fournitures de bureau et les photocopies.

3.1.4. Ensuite, les dossiers documentaires demandent trop de temps pour le personnel pour qu'ils puissent continuer à en constituer ou à les alimenter.

En bibliothèque, le temps est un agent important : le personnel de la bibliothèque est trop accaparé par leurs tâches quotidiennes telles l'acquisition des livres, le traitement de la chaîne documentaire, la gestion... Il ne peut donc de surcroît consacrer du temps au traitement des dossiers : pour preuve, la présence de très nombreux documents dans l'armoire du bureau n'ayant donc pas été mis dans les dossiers. Il s'agit donc d'un travail lourd, difficile, qui nécessite un investissement important et exige de surveiller un champ général vaste où les flots de documents de tous types sont en rapide augmentation.

Aussi, s'il y avait toujours une mise à jour des dossiers, la situation aboutirait à une inflation de papiers.

3.2. Des dossiers aux fonctions documentaires non-remplies.

3.2.1. Les dossiers documentaires remplissaient-ils leur fonction d'information ?

Avant d'informer un éventuel lecteur, il y a un dialogue avec celui-ci. Que cherche le lecteur ? Avoir un renseignement précis ? Approfondir un sujet ? Une fois que le bibliothécaire sait ce que recherche le lecteur, la question est de savoir pourquoi le lecteur a besoin de ces informations : pour approfondir sa culture générale ? pour la préparation d'un exposé ?

Le responsable va informer le lecteur et sait où trouver les informations. Si le responsable a recours aux dossiers documentaires, il les trouvera facilement puisqu'ils sont rangés selon la classification Dewey.

Mais pour se documenter, il faut être sûr de ses informations et le dossier doit être fiable. L'identification est indispensable et le nom doit être présent sur le document indiquant son origine. Les dossiers doivent être composés de pièces identifiées et datées. Ces critères n'étaient pas toujours présents dans les dossiers.

Aussi, pour informer, il faut traiter les informations : il n'est pas concevable de fournir un dossier dans lequel seraient empilées des quantités impressionnantes de documents, comme c'était le cas. L'utilisateur attend des réponses accessibles rapidement. Pour cela, les clés à l'information sont nombreuses :

- l'organisation du dossier en sous-thème : cette pratique se trouvait dans les dossiers, permettant un meilleur accès à l'information

- un plan de classement des sous-thème était numéroté

- un glossaire, cependant aucun n'a été trouvé quel que soit le thème abordé.

Ainsi, les dossiers documentaires étaient loin de remplir leur fonction d'information.

3.2.2. Leur fonction de communication était-elle remplie ?

Pour communiquer, il faut que l'information soit lisible. Les dossiers documentaires étaient souvent composés de coupures de journaux. La durée de vie de ce support étant très courte, la plupart des documents étaient donc jaunis et froissés.

Pour que l'information soit lisible, il faut la mettre au niveau de compréhension de l'utilisateur, ce qui n'était pas toujours le cas quand les dossiers comportaient des rapports annuels d'activité d'Eurotunnel (dans le dossier transport) faisant mention de la trésorerie ou des fluctuations monétaires peu abordables pour un lecteur étranger à ce domaine.

Aussi, pour divulguer une information, il faut la valoriser. Il faut mettre en valeur l'essentiel. Ce critère était absent des dossiers car aucun mot clé ni aucune phrase clef ou de synthèse n'apparaissaient comme points de repère.

Aucun soin n'était apporté à la présentation des documents : des textes imprimés de la presse quotidienne, encombrés de brèves ou d'autres articles n'ayant pas de rapport avec le sujet demandé, auraient nécessité un redécoupage pour une nouvelle mise en forme, ce qui n'était pas le cas.

De même, la publicité n'étant pas un élément de réponse à la recherche en question, elle n'était pas supprimée, mais la page était barrée au moyen d'une croix. L'accès à l'information n'était donc pas rapide.

De plus, pour communiquer, il faut qu'il y ait échange : le responsable doit tenir compte des demandes de l'utilisateur. Mais en règle générale, comme les dossiers ne remplissaient pas leur fonction documentaire, le responsable n'y avait donc pratiquement jamais recours.

Pour satisfaire la recherche d'informations de l'utilisateur, le responsable avait recours à d'autres supports plus fiables.

3.3. La concurrence des autres supports.

Désormais, la recherche d'informations ne se limite plus à un seul fonds. Aborder un sujet peu ou même inconnu demande, avant toute démarche de recherche d'informations, que le lecteur ait acquis une vue d'ensemble du sujet, ceci afin de le situer dans son contexte et d'en percevoir les différents aspects.

3.3.1. Un besoin d'informations.

Dans toute recherche se cache un besoin d'information de la part du lecteur. Mais qui est ce lecteur?

En Bibliothèque Municipale, il y a une diversité de lecteurs : le lecteur qui désire des informations pour sa vie quotidienne ou pour des conseils de bricolage ou de jardinage côtoie le lecteur qui recherche des informations pour ses études, sa vie professionnelle ou pour ses loisirs.

Quelle est l'attitude du lecteur face à son besoin d'informations? L'observation sur le terrain, accompagnée de mon expérience lors de précédents stages, m'ont permis de constater que l'attitude du lecteur face aux besoins d'informations est multiple :

- Pour certains usagers, les moins nombreux, l'anonymat leur convient. Ils éprouvent un vif plaisir à être libres de passer entre les rayons, de regarder, toucher, prendre ou feuilleter les livres ou dossiers jusqu'à ce qu'ils trouvent l'information recherchée.

- Pour d'autres, les plus nombreux, ils préfèrent se faire expliquer, conseiller, et pour cela, ils demandent des renseignements au personnel présent.

L'ensemble des lecteurs se cantonne à certains types de lecture lors d'une recherche d'informations, tels les livres documentaires et non pas les dossiers documentaires. Ceux-ci demandent à être mis en valeur. Il faut montrer au lecteur tout l'éventail qui lui est offert pour lui faciliter l'accès aux documents qui répondent à son attente : ce qui n'est pas le cas à la bibliothèque d'Haubourdin. D'une part, les dossiers sont coupés de l'espace des livres documentaires, d'autre part, aucune signalisation n'indique la présence des dossiers dans le rayon concerné.

De plus, les dossiers documentaires n'étaient en aucun cas des dossiers de synthèse, mais des dossiers au contenu diversifié, éparpillé. Ils ne permettaient pas de retrouver de façon très pertinente l'information recherchée. Seule la consultation des autres supports pouvait apporter cette vue d'ensemble.

3.3.2. Les autres supports.

Souvent il est difficile pour un lecteur de rechercher des informations car les dossiers documentaires ne permettent pas de retrouver rapidement et de façon pertinente l'information recherchée. C'est pour cette raison que le lecteur se tourne vers les autres supports : les ouvrages documentaires et les usuels.

• Les usuels.

Les usuels consultables sur place comprennent dictionnaires, encyclopédies et les annuels. Ils sont source de savoirs et sont souvent l'unique référence.

Qu'il s'agisse de rechercher un terme, un renseignement pour l'élaboration d'un travail, le lecteur a recours à divers usuels :

- concernant les encyclopédies, la bibliothèque dispose de *l'Encyclopedia Universalis*, le *Quid*, *l'Encyclopédie Quillet*, *Théma...*

- concernant les dictionnaires, ils sont tout aussi nombreux : *le Larousse*, *le Robert...*

Pour le lecteur, il n'est pas inutile d'utiliser conjointement ces deux usuels afin d'avoir des approches différentes et souvent complémentaires.

Pour répondre aux besoins des lecteurs qui sont en quête d'informations, la bibliothèque a ainsi une bonne politique d'acquisition d'encyclopédies, de dictionnaires et d'ouvrages de référence. En effet, les responsables veillent moins à l'abondance qu'à la plus grande diversité de ces outils. Pour les plus généralistes d'entre eux, ils veillent à les renouveler régulièrement puisque l'information qu'ils contiennent se périmait rapidement. Pour y remédier, la bibliothèque fait l'acquisition des annuels comme *l'Etat du monde*, *le Quid...* qui sont rachetés chaque année. Dans le même esprit, des mises à jour sont effectuées comme *l'Encyclopédie pratique du droit* (Prat), les annuaires d'événements tels *Universalis*, *l'Etat du monde*.

Aussi, même si ces usuels ont une vocation généraliste, il est toujours bon que le lecteur pense qu'il existe des ouvrages spécialisés dans la matière qu'il veut aborder et à propos de laquelle il recherche des informations. Il y trouvera des informations beaucoup plus complètes.

A titre d'exemples non exhaustifs, on peut citer dans le domaine des lettres : *le dictionnaire des littératures de langue française*, *le dictionnaire des auteurs européens*, *le dictionnaire des personnages*, *le nouveau des œuvres* (Laffont-Bompiani).

En histoire, la bibliothèque dispose du *Dictionnaire encyclopédique Mourre* ; un dernier exemple concernant les sciences : la bibliothèque a récemment fait l'acquisition de *l'Encyclopédie Thémis*.

Si ces usuels généralistes ou spécialisés fournissent les bases d'un savoir, le lecteur peut aussi les développer à l'aide d'autres outils : les ouvrages documentaires qui ont l'avantage de pouvoir être empruntés.

- Les ouvrages documentaires.

La bibliothèque d'Haubourdin, en sa qualité de Bibliothèque Municipale, a pour objet de satisfaire la recherche personnelle d'un lecteur, son souhait de détente ou de loisir intellectuel. Le public n'est pas formé à utiliser de façon autonome les ressources de la bibliothèque. Il faut donc mettre en libre accès le plus largement possible les collections et faire en sorte que le lecteur se sente à l'aise dans sa recherche quels que soient sa formation scolaire, son origine socioprofessionnelle et son âge.

Quel que soit le domaine de la recherche, les ouvrages documentaires présentent divers avantages. Tout d'abord, ils sont plus complets et visent à l'exhaustivité, ce qui n'était pas le cas des dossiers.

Ex : le livre, *l'Encyclopédie visuelle des arbres* de H. EDLIN et M.NIMMO, est plus complet que les 4 documents du dossier documentaire "Ecologie" (thé, argousier, houblon, figuier).

Autre exemple : dans le domaine de la santé, *Mieux être en 1000 questions*, sous la direction de J. ROSSELET-BLANC, est lui aussi plus complet et ne se perd pas dans la diversité comme c'est le cas du dossier documentaire "Santé - Généralités) qui portaient 33 documents portant à la fois sur l'autisme, le thermalisme, la fatigue, l'alcoolisme, le tabac, l'allergie, la migraine, les oligo-éléments...

Ensuite, ils présentent l'avantage d'être plus récents et complets sur un sujet d'actualité.

Ex : le livre de Gérard Prunier, *Rwanda : histoire d'un génocide*, Dagorno, 1997, donnera une vue beaucoup plus complète que les photos issues de *Paris Match*, permettant ainsi de mieux saisir les tenants et les aboutissants du conflit.

3.4. L'informatisation de la bibliothèque.

La bibliothèque s'informatise actuellement avec le logiciel Biblio-Tech de la société BNT Technologies. Le logiciel intégré offre toutes les fonctionnalités bibliothéconomiques, depuis la gestion des commandes jusqu'au système de prêt. Il est associé à un traitement de texte, un tableur et un logiciel de dessin.

Concernant les 8 dossiers documentaires, ils ont été catalogués dans le logiciel. Dans la partie "gestion documentaire", la création des 8 dossiers a été effectuée dans la catégorie "documents divers". Il y a aussi la création de 8 fiches comportant chacune un numéro d'inventaire, la cote, le titre, l'auteur, les mots clés... Le lecteur ayant fait une recherche aboutira ainsi à la fiche du dossier².

Le lecteur est au centre de l'existence de la bibliothèque. Ainsi, l'accès public en ligne (OPAC) doit être d'une utilisation aisée pour que le lecteur comprenne seul comment fonctionne le catalogue pour la recherche effectuée. L'OPAC permet ainsi des opérations de recherche multisupports. Il n'est pas nécessaire pour le lecteur de connaître le vocabulaire des vedettes-matières ou la classification décimale de Dewey pour entreprendre sa recherche. La recherche offerte au lecteur permet donc de combiner le titre, l'auteur, l'éditeur, la collection...

Il ne faut pas oublier que si l'outil informatique est en augmentation rapide, la plupart des foyers haubourdinois ne sont pas encore équipés d'un micro-ordinateur. Par conséquent, pour beaucoup de lecteurs, l'OPAC sera le premier outil informatique qu'ils manipuleront.

² Voir annexe 9.

Conclusion.

Le stage effectué à la bibliothèque d'Haubourdin a été riche en enseignement. Il a montré que la vocation des bibliothèques à accumuler une somme de savoirs n'a pas disparu : elle est toujours présente, comme ce fut le cas pour les dossiers documentaires.

L'étude de leur contenu et le travail de désherbage qui a été effectué, a abouti à la suppression de 111 dossiers pour finalement n'en conserver que 8. Ces 8 dossiers restant comprennent ainsi des synthèses permettant au lecteur de retrouver, grâce à l'ajout d'un sommaire, des renseignements fiables et précis qu'il peut développer en consultant la bibliographie effectuée. Le statut des documents contenu dans les dossiers a changé : alors qu'avant ils actualisaient l'information, ils permettent maintenant de faire l'historique et la synthèse d'un sujet.

Pour une meilleure consultation, une fois les 8 dossiers catalogués dans le logiciel, ils ont été rangés dans l'espace des ouvrages documentaires. Cela permet ainsi un regroupement en fonction du sujet du dossier et cela libère ainsi un rayon dans l'espace des romans.

Le public scolaire visé par les dossiers documentaires est loin d'être apparenté à celui de la bibliothèque de Loos. En effet, les 14 dossiers documentaires présentent des similitudes avec ceux de la bibliothèque d'Haubourdin. Ces similitudes concernent la classification et la politique d'alimentation des dossiers. Toutefois, plusieurs dossiers sont composés de recettes de cuisine, voire de multitudes de patrons dans les dossiers portant sur la couture. Mais de tels dossiers ne peuvent être considérés comme des dossiers documentaires.

Aussi, il faut noter que la bibliothèque est le lieu où le lecteur établit une relation active avec des ensembles organisés de documents et d'information. Il est donc nécessaire qu'il puisse y effectuer des découvertes, des repérages, des choix, des demandes. Cela est faisable avec l'ensemble du fonds documentaire de la bibliothèque d'Haubourdin composé d'usuels, de livres documentaires, des périodiques, des 8 dossiers documentaires.

Les dossiers documentaires avaient été constitués au fil du temps sans aucune cohérence. Ils étaient la somme d'une collecte effectuée de manière empirique et non réfléchie.

Il n'y aura désormais plus de dossiers documentaires car, avec l'informatisation, les articles des revues les plus importantes seront dépouillés par le personnel. Faute d'argent, le personnel n'aura donc pas recours à des collectifs de dépouillement de périodiques tels les bases de données sur disquettes ou sur CD-ROM.

Toutefois, si l'informatique permet un dépouillement des revues pour des articles ayant souvent trait à des sujets d'actualité, que faire quand les informations seront périmées ?

Même si l'informatique possède l'avantage de retrouver et de gérer plus facilement l'information, elle est donc loin de résoudre tous les problèmes ; elle les déplace ou en crée de nouveaux.

Bibliographie

COUZINET, Viviane et alii. *Le dossier documentaire : conception, réalisation, valorisation*. Paris : ADBS, 1994. 268 p.

FONDANECHÉ, Daniel. *Les outils documentaires*. [s l.] : Editions Inter. CDI, 199?. 208 p.

ODDOS, Jean-Paul (sous la direction de). *La conservation : principes et réalités*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1995. 405 p.

GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996. 259 p.

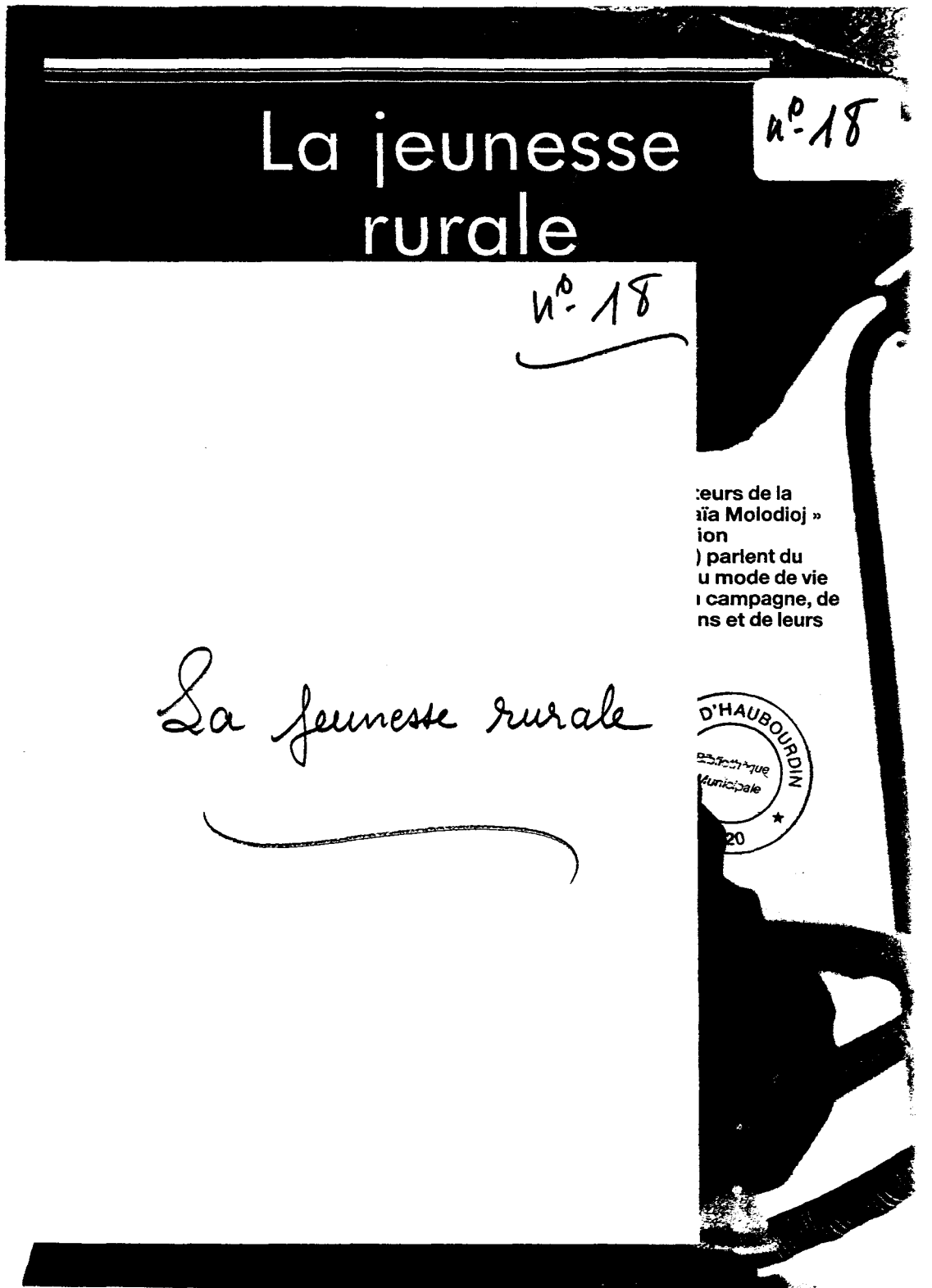
MORIZIO, Claude, SAJ, Marie-Paule, SOUCHAUD, Michel. *Les techniques de l'information au CDI*. Paris : Hachette, 1996. 190 p.

DUCHEMIN, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996. 424 p.

ANNEXES

Annexe 1 : La jeunesse rurale.

Source inconnue. Extrait du dossier documentaire "Adolescence".



La jeunesse
rurale

n°-18

n°-18

La jeunesse rurale

eurs de la
ia Molodioj »
ion
) parlent du
u mode de vie
i campagne, de
ns et de leurs



Annexe 2 : Fiche sommaire du dossier "santé".

Extrait du dossier documentaire "santé".

SANTÉ - GÉNÉRALITÉS

- | | |
|--|---|
| 1 - Plus fort que Rika Zarai | 26 - Alcoolisme, travail |
| 2 - Ses risques chimiques et leur prévention | 27 - Médecine, histoire |
| 3 - Ses grands brûlés | 28 - Douce - pointes - Conséquences anatomiques |
| 4 - Manipulations biologiques et génétiques | 29 - Système immunitaire |
| 5 - Dieu n'est pas contre la pilule | 30 - Fatigue |
| 6 - Ses médecines primitives | 31 - Ichographie |
| 7 - Tabac | 32 - Hôpital, Dossier : médecine.- |
| 8 - Allergie du nouveau | 33 - Bioéthique et Biotechnologie.- |
| 9 - Mammographie | |
| 10 - Bioéthique | |
| 11 - Médecins sans frontières | |
| 12 - Freud. Sa psychanalyse | |
| 13 - Contraception - Pilule (histoire) | |
| 14 - Allergie | |
| 15 - Scanner - Morphomètre | |
| 16 - Greffe de peau | |
| 17 - Ses hôpitaux | |
| 18 - Migraine | |
| 19 - Sa douleur | |
| 20 - Médecine douce | |
| 21 - Oligo-éléments | |
| 22 - Animal / Homme | |
| 23 - Ses 5 sens | |
| 24 - Autisme | |
| 25 - Thermalisme | |

Annexe 3 : Le chantier du siècle.

Source : journal *La Voix du Nord* du 03/10/1989. Extrait du dossier documentaire "Transport".

11/10/89
20/10/89
13/11/89

Transport / Eurotunnel



3-10-89



En mars 1988, le premier tunnelier côté France prenait le départ vers les côtes anglaises. Incidents, vicissitudes, découverte d'une géologie ingrate, la réalisation du lien fixe transmanche prenait par certains côtés l'allure d'un parcours du combattant.

18 mois à peine se sont écoulés depuis ce démarrage. Aujourd'hui, le tunnel sous la Manche passe un nouveau cap. La galerie de service reliant les terminaux français et anglais est longue de 51 kilomètres dont 37 sous la mer.

Début septembre, 27 kilomètres ont déjà

été creusés, plus de la moitié du parcours est donc accompli.

Côté anglais et français, 16.300 mètres ont été réalisés sous la mer.

Actuellement, tous les tunneliers fonctionnent parfaitement. Les objectifs de creusement mensuels sont souvent dépassés.

Au premier janvier de cette année, Pierre Matheron, directeur de la construction France s'était donné pour but de forer 15.300 mètres de galerie durant l'année. Au premier septembre, 10.600 mètres ont déjà été creusés et ce mois-ci, 2.100 mètres le seront.

Dans ces deux tunnels, il faut être atteint sans

Le récent démarrage plus d'une tonne de voussoirs par semaine. Le planning d'avancement a été stoppé leur activité en l'espace de quelques semaines.

A craie rencontrée est maintenant de bonne qualité. L'eau est encore présente et le sera vraisemblablement durant toute la durée du chantier. Les modifications apportées sur les tunneliers permettent de vivre en bonne entente avec cet élément qui n'était pas attendu.

Il n'y a donc plus de grosses surprises en perspective en matière de cheminement sous la Manche, du moins pour l'instant. Les ingénieurs de T.M.L. s'attendent en effet à trouver une roche faillée et difficile à l'approche des huit kilomètres. Les tunneliers n'y sont pas encore. Pourtant, on pense déjà au grand rendez-vous, celui de la fin 1990. Sa programmation avait été arrêtée dès le début du chantier avant même le démarrage des tunneliers. Tout permet de dire qu'il sera ho-

noré. Pour décembre de l'année prochaine, les tunneliers français et anglais, creusant la galerie de service devraient s'être rejoints.

Eurotunnel prépare déjà cette rencontre historique rattachant définitivement l'Angleterre au continent.

Les rameaux de pistonnement

Alors qu'on creuse et qu'on s'enfonce tous les jours un peu plus vers le fond de la Manche, on démarre maintenant les travaux annexes.

Il faut relier les trois galeries entre elles par un type de rameau puis relier les tunnels ferroviaires par une autre sorte de galerie transversale.

Le premier type de connection, est appelé rameau de pistonnement. Il relie les deux ga-

leries ferroviaires en enjambant le tunnel de service.

Ces rameaux vont permettre une bonne circulation de l'air dégagé par les trains et les navettes qui emprunteront le tunnel. En effet, un train dans un tunnel c'est un peu comme un piston dans un cylindre. Le train pousse devant lui avec une énergie énorme, une quantité d'air phénoménale. Si l'air ne pouvait s'échapper, on consommerait une quantité d'énergie absolument incroyable pour faire fonctionner le système de transport. L'air comprimé par les locomotives s'échappera donc par les rameaux de pistonnement, creusés tous les 250 mètres.

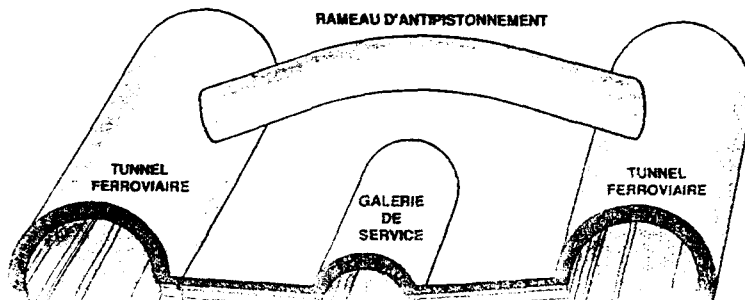
Dans ces petits tunnels qui font 2 mètres de diamètre, on place des vannes pour exploiter au maximum l'air dégagé. Ainsi, l'air qui sort par un tun-

nel ferroviaire est réinjecté dans l'autre tunnel, derrière le passage d'un train afin de pousser. Les vannes sont motorisées, fermées et ouvertes sur instruction d'un ordinateur central. L'économie d'énergie réalisée par ce système se chiffre en millions de francs.

Ces rameaux sont creusés à partir de voussoirs spécifiques en fonte qui ont été posés par les tunneliers. Les voussoirs sont découpés par des couronnes diamantées puis enlevés par une machine qui a spécialement inventée pour cette fonction. Si toute l'opération est mécanisée, le percement proprement dit s'effectue au marteau piqueur dans des conditions relativement difficiles qui contrastent en tous points avec le creusement des galeries par les tunneliers. « Nous avons réfléchi pour savoir si nous devions concevoir un engin spécial pour forer ces rameaux. Mais le temps de le mettre en place aurait été si long qu'à peine entrée en activité, il aurait fallu la déplacer. En répétant l'opération tous les 250 mètres, nous aurions perdu un temps fou » explique Jacques Fairmin, directeur adjoint de la construction.

Au total, les Français construiront 80 rameaux de pistonnement.

Coupe du tunnel



Les rameaux de pistonnement sont creusés à partir de voussoirs spécifiques en fonte qui ont été posés par les tunneliers.

En même temps que le pistonnement a démarré, la construction des rameaux de pistonnement a démarré. Ceux-ci ont un diamètre de 3,30 mètres et ils relient les trois galeries entre elles à des intervalles de 250 mètres. La fonction de ces petits tunnels est simple : ils servent d'une part à évacuer l'air comprimé dégagé par les locomotives et d'autre part à le réinjecter dans l'autre tunnel, derrière le passage d'un train afin de pousser.

Annexe 4 : Les dossiers de l'immigration.

Source : *L'Express* du 09/09/1993. Extrait du dossier documentaire "Immigration".

EN COUVERTURE

LE DOSSIER DE



Une école à Belleville. L'intégration en danger ?

60 EN COUVERTURE

Annexe 5 : Le TGV Méditerranée.

Source : la lettre de la SNCF, n° 82, septembre 1990. Extrait du dossier documentaire "Transport".

U
380
TRA



Lettre d'informations générales de la Direction

N°82 SEPTEMBRE 1990

• LE TGV MEDITERRANEE

Editorial



On a beaucoup parlé cet été des projets de tracé du TGV Méditerranée. La SNCF a été fréquemment mise en cause à ce propos. C'est pourquoi, dans le cadre du dialogue amical que nous entretenons avec les lecteurs de cette lettre, il me paraît utile de faire le point.

Je souhaite tout d'abord mettre fin à une légende que certaines déclarations tendraient à accréditer : celle du "tracé imposé" et du "refus de concertation" de la part de la SNCF.

Comme l'explique le dossier des pages suivantes, c'est le Gouvernement qui nous a publiquement demandé, le 31 janvier 1989, "d'engager les études du tracé et des conditions de réalisation des prolongements du TGV Sud-Est vers Marseille, l'Italie et l'Espagne".

Ces études ont été réalisées dans la transparence. Une première esquisse de tracé a été établie et présentée au début de cette année aux élus régionaux et départementaux. Dès qu'il est apparu qu'elle posait problème, la concertation a été élargie à l'ensemble des parties concernées, de façon à définir un certain nombre de variantes possibles qui ont toutes été étudiées avec soin.

C'est le résultat de ces contacts et de ces études, menés avec diligence et compétence par notre directeur de projet, Pierre IZARD, que j'ai présenté dans le rapport d'étape soumis au Gouvernement fin juillet et diffusé à près de 3000 élus intéressés.

La concertation se poursuit maintenant dans le cadre des premiers choix effectués par le Ministre et sous l'égide de la mission que préside M. QUERRIEN.

La concertation n'a donc jamais cessé. Mais concertation ne signifie pas nécessairement donner raison à chacun de ceux qui expriment un point de vue. Il faut bien finir par trancher. La décision, conformément à la loi, appartient au Gouvernement après qu'il aura recueilli tous les avis nécessaires. Il va de soi que la SNCF, entreprise publique soucieuse de l'intérêt général, appliquera scrupuleusement cette décision.

*
* *

Pour autant la SNCF n'entend pas dans cette affaire esquiver ses responsabilités. Celles-ci se situent à plusieurs niveaux.

Celui des orientations générales de la politique des transports : nous avons la conviction que la réalisation d'un réseau de lignes à grande vitesse est, pour la France comme pour l'Europe, la meilleure réponse quantitative et qualitative à l'accroissement du besoin de transport au cours du prochain demi-siècle. Les préoccupations actuelles relatives à l'environnement et les répercussions possibles des événements du Golfe ne font que renforcer ce point de vue.

Il est normal que nous cherchions à le faire partager et à l'illustrer à l'occasion de la présentation d'un projet aussi important que le TGV Méditerranée.

Celui de la gestion de l'entreprise SNCF. Nous devons, en vertu des textes qui nous régissent, équilibrer nos comptes. Il nous appartient de veiller, à l'occasion de mise en œuvre de chaque projet, à ce que les conditions de cet équilibre ne soient pas compromises.

Annexe 6 : Rwanda : l'enfer vu par Salgado.

Source : *Paris-Match*, sans date. Extrait du dossier documentaire "Afrique".

ILS FUYAIENT KIGALI. LA ROUTE DE L'ESPOIR EST DEVENUE CELLE DE LA TERREUR

L'horreur a rattrapé Sebastião Salgado. Pour « Paris Match », il s'était embarqué dans un reportage au long cours consacré à l'aventure des migrations humaines qui dessinent le nouveau paysage de notre planète. Sur son chemin, l'exode des populations du Rwanda a soudain imposé à cette longue fresque un lever de rideau terrible et imprévu. Il voulait photographier des hommes de tous les continents qui se déplacent pour réinventer leur vie et ce sont des cadavres qu'il trouve sur la route de la guerre civile et de l'exil. Le chemin de la mort qui va de Kigali aux camps de réfugiés de Tanzanie. Ici, c'est l'ethnie des fuyards tutsis qui fait la loi. Alors, on tue les Hutus, hommes, femmes et enfants. Victimes contre victimes. Horreur contre horreur.



MATCH

RWANDA

L'ENFER VU PAR SALGADO

LES FUYARDS TUTSIS
DE KIGALI AUX CAMPES DE RÉFUGIÉS
DE TANZANIE

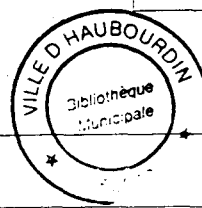
Annexe 7 : Cartes postales de Djibouti.

Extrait du dossier documentaire "Afrique".



République de Djibouti
Lac Assal
(153 m au-dessous du niveau de la mer)

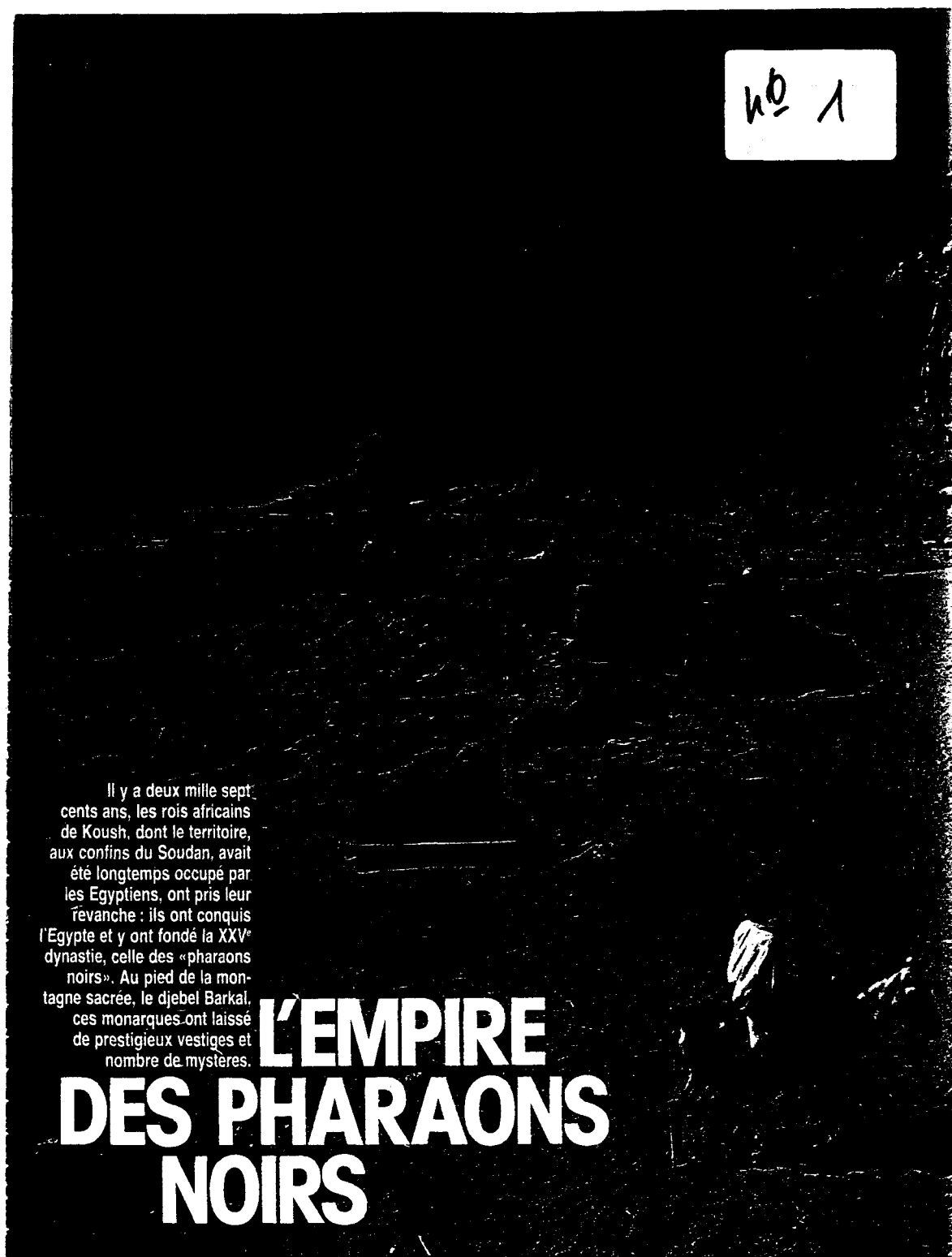
Cliche Moussea Roble Awale
G. Théol Imprimeur 841.96.29 - Reproduction interdite



publié par l'ODT - Djibouti

Annexe 8 : *L'empire des pharaons noirs.*

Source : *Géo*, sans date. Extrait du dossier documentaire "Archéologie".



Il y a deux mille sept cents ans, les rois africains de Koush, dont le territoire, aux confins du Soudan, avait été longtemps occupé par les Egyptiens, ont pris leur revanche : ils ont conquis l'Egypte et y ont fondé la XXV^e dynastie, celle des « pharaons noirs ». Au pied de la montagne sacrée, le djebel Barkal, ces monarques ont laissé de prestigieux vestiges et nombre de mystères.

L'EMPIRE DES PHARAONS NOIRS

Annexe 9 : Fiche type d'un dossier documentaire dans le logiciel
Biblio-Tech.

Liste des documents divers

1

Catégorie DOS Dossier documentaire **Date Entrée** 04/09/1998
Type Dossier de presse **N° Inter.**

Dossier documentaire : Roman policier

Dossier documentaire : Roman policier et science-fiction

N° d'inventaire 00001 **Cote** DOS POL
Localisation Adulte **De C** A
Source Presse **Volume 0** **Numéro** 0

Auteurs

Loyez Séverine(Textes réunis par)

Langue

Editeur Sans éditeur

Lieu Edition

Collection

N° Collection

Format 21 x 29,7 cm. ill.

Mots clefs

Auteur de roman policier : biographie / Auteur de science-fiction : biographie

Tome Co

Date de Parution 00/00/00

N° Edition

Sous Collection

N° Sous Collection

Quantité 1 **Nbre de pages**

Commentaires